

ADHÉSION et FORMALITÉS D'INSCRIPTION

- L'association est ouverte à tous. Pour en être membre et pour participer aux activités, l'adhésion annuelle est obligatoire car elle permet à l'adhérent d'être assuré dans le cadre du fonctionnement de l'association. Elle permet également de bénéficier de réductions dans les différents magasins de matériel de Beaux-arts de Nantes. L'adhésion est valable pour la période de septembre à août. Son montant est de 10€ (par famille).
- Les cours adultes et enfant 2021/2022 sont assurés du 13 septembre 2021 au 01 juillet 2022, sauf vacances scolaires et jours fériés, soit 34 semaines d'activité.
- L'âge minimum requis pour suivre les ateliers et stages est de 5 ans.
- L'Atelier sera fermé les jours fériés.

HORAIRES

- Horaires des stages enfants (vacances scolaires) : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.
- Possibilité d'inscription en demi-journée pour les enfants (matinée ou après-midi).
- Les intervenantes se réservent le droit d'annuler un créneau si le nombre d'inscrits est insuffisant (3 personnes minimum).

TARIFS ET PAIEMENT

- L'inscription est réputée définitive uniquement à la réception de l'adhésion et du règlement intégral de l'activité, accompagnée du dossier d'inscription complété et signé. Des facilités de paiement sont accordées pour les cours adulte et enfant : soit en 2 ou 3 chèques maximum déposés le jour de l'inscription et encaissés au début de chaque trimestre (semaine 39, semaine 1 et semaine 13).
- Le paiement peut être effectué en espèces, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'atelier Bois d'Encre (envoyé à l'adresse 125 boulevard de Longchamp 44300 Nantes) ou en ligne sur le site helloasso.
- Des tarifs préférentiels sont appliqués pour les familles avec au moins 2 enfants inscrits aux cours de l'Atelier (réduction de 10% : pour les stages, uniquement pour les inscriptions sur 5 jours en journée complète).
- Tout paiement perçu par l'Atelier Bois d'Encre ne pourra être remplacé ou remboursé en raison d'absences ou d'arrêt du participant, sauf en cas de force majeure reconnue : déménagement, longue maladie, perte d'emploi, accident justifié par un certificat médical et entraînant un arrêt définitif pour la saison. Ce remboursement sera calculé à compter de la date de la demande écrite, accompagnée des justificatifs.
- En cas de fermeture exceptionnelle de l'atelier qui impliquerait l'arrêt de son activité, en raison d'une cause extérieure à l'atelier Bois d'Encre (incident, dégradation des lieux, incendie, décret, etc), l'association s'engage à proposer des solutions de rattrapage.

ABSENCE

- Toute absence devra être signalée par téléphone, email ou mot des parents pour les mineurs.
- Le cas d'une absence ponctuelle de l'intervenant ou d'un incident matériel empêchant la tenue de l'activité sera résolu par un "rattrapage" décidé avec les adhérents.

MATÉRIEL

- Une partie du matériel sera à charge de la personne inscrite (adulte, enfant) en fonction de l'atelier proposé. Une liste sera communiquée par l'intervenant au début du cours ou du stage.
- Les tarifs des cours adultes en gravure incluent le matériel sauf les plaques de cuivre et de zinc qui resteront à la charge des adhérents. Le nombre de papiers d'impression 300 g/m² pour les tirages définitifs est limité par élèves. Il est recommandé d'apporter une blouse, un carnet de note et du matériel pour écrire et dessiner.
- Tout utilisateur doit être couvert par une assurance responsabilité civile. En cas de détérioration du matériel, les frais de réparation ou de remplacement sont à la charge de la personne responsable de l'incident ou de son assurance.

RANGEMENT et NETTOYAGE

- L'atelier est un lieu de travail, d'apprentissage et d'échange. La participation de tous au bon fonctionnement est requise pour évoluer dans un environnement propice à développer son projet personnel. C'est pourquoi nous demandons à chaque participant d'aider au nettoyage et rangement de la salle.
- Les activités étant salissantes, les adultes et enfants s'habilleront en conséquence.

INTERVENTIONS NOMADES

- La réalisation des interventions extérieures suppose l'acceptation préalable par le demandeur du Règlement Intérieur de l'Atelier Bois d'Encre et d'un devis estimatif, détaillé et personnalisé remis ou transmis par courriel ou lettre simple.
- Le demandeur passant commande retourne le devis, signé avec la mention « bon pour accord ». Le versement d'un acompte de 10% peut être demandé en fonction du devis estimé.
- Le solde du prix est payable au comptant, entre le jour de la fourniture desdites prestations et les 30 jours qui suivent, dans les conditions définies dans le devis.
- Si moins de sept jours avant la réalisation d'une animation, l'Atelier Bois d'Encre est informé que le nombre de participants présents est supérieur à celui mentionné dans le devis, il se réserve le droit d'annuler la prestation. Dans le cas où l'Atelier donne son accord pour ce supplément de prestation, ce dernier fera l'objet d'une facturation supplémentaire après acceptation d'un nouveau devis par le demandeur.

PASSEZ UN BON MOMENT AVEC L'ATELIER BOIS D'ENCRE !

SANITAIRE – MEDICALE – HOSPITALISATION (POUR LES ENFANTS UNIQUEMENT)

Je soussigné (e), Melle, Mme, M
accepte que mon (mes) enfant (s) participe (ent) à (aux) activité(s) ci-
avant mentionnée(s) et autorise le personnel d'encadrement à prendre toutes les dispositions jugées utiles en cas d'urgence
sanitaire ou médicale, cette autorisation incluant l'accord en cas de nécessité d'hospitalisation.

Fait à _____ Le _____

Signature :

DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné(e), Melle, Mme, M.
autorise

n'autorise pas

L'atelier Bois d'encre à utiliser la ou les photographies me représentant.

La présente autorisation est concédée à titre gratuit, afin d'illustrer tous supports d'information et de communication au profit de l'atelier.

Fait à _____ Le _____

Signature :

ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Je soussigné(e), Melle, Mme, M
responsabilité civile, nom de la compagnie d'assurance :
et n° du contrat :

avoir contracté une assurance

Fait à _____ Le _____

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné(e), Melle, Mme, M avoir bien pris connaissance du
règlement intérieur de l'atelier Bois d'encre et l'accepte dans son intégralité. Les statuts de l'association sont consultables sur le site
internet www.atelierboisdencree.com – rubrique « L'atelier ».

Fait à _____ Le _____

Signature :

ANNÉE 2021/2022

Nom : Prénom :
Nom et prénom du parent 1 :
Nom et prénom du parent 2 :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : E-mail :
Je souhaite recevoir votre newsletter : oui non déjà inscrit

Formule choisie : Cours annuel (arts plastiques) Jours et Horaires :
 Stage artistique Dates :
 Atelier du samedi Date :

Comment avez-vous connu l'atelier Bois d'encre ?

Relation

Presse

Internet

Expo

Autres (à préciser)

PAIEMENT**Bulletin d'adhésion** (association soumise à la loi du 1^{er} juillet 1901 et décret du 16 août 1901)

Je déclare avoir pris connaissance de l'objet de l'association, de son règlement intérieur et de ses statuts. Je prends note de mes droits et devoirs en qualité de membre de l'association et accepte de verser une cotisation d'un montant : 10€

Réglé le : en chèque (indiqué n° chèque – banque) :
 via Helloasso
 ou en espèces

Numéro d'adhérent (inscrit sur votre carte d'adhésion remise en main propre) :

Tarif appliqué – uniquement pour les cours (fournir un justificatif CAF ou dernier avis d'imposition) :

 T1 T2 T3 T4

Tarif préférentiel (réduction de 10%) pour les inscriptions de 2 membres d'une même famille sur un même cours/stage*/atelier (*pour les stages : uniquement pour inscription 5 jours de stage) - Soit un total de :

Pour les cours annuels :

- Paiement par chèque (montant - n° chèque – banque) :
 Paiement via Helloasso (montant) :
 Paiement en espèce (montant) :
Date du règlement :

Pour les stages et ateliers du samedi :

- Paiement par chèque (montant - n° chèque – banque) :
 Paiement via Helloasso (montant) :
 Paiement en espèce (montant) :
Date du règlement :